

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

PAYS :

NÉ(E) LE :

NATIONALITÉ :

PROFESSION :

TÉLÉPHONE PORTABLE :

COURRIEL :

JE FAIS UN DON

20€

30 €

50 €

100€

200€

500€

soit 6,80€ *

soit 10,20€ *

soit 17€ *

soit 34€ *

soit 68€ *

soit 170€ *

MONTANT LIBRE :

€

Je règle mon don à **Réussir Rouen** par

virement

IBAN : FR76 1142 5009 0004 2738 2373 750
BIC : CEPAFRPP142

espèces

LE MONTANT NE DOIT PAS
ÊTRE SUPÉRIEUR À 150€

chèque

À L'ORDRE DE CHRISTOPHE MAGAT,
MANDATAIRE FINANCIER DE MARINE CARON

**MERCI DE RENVOYER CE BULLETIN ACCOMPAGNÉ DE VOTRE PAIEMENT
À RÉUSSIR ROUEN 94 RUE BEAUVOISINE - 76 000 ROUEN
OU PAR MAIL À CONTACT@REUSSIR-ROUEN.FR**

*** VOTRE RÉDUCTION FISCALE**

Votre don est plafonné à 4 600 € par personne physique et vous donne droit à une réduction annuelle d'impôt sur le revenu pour 66% de son montant, dans la double limite de 20% du revenu imposable et de 15 000€ de dons par foyer fiscal. Pour cette année, un reçu à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressé en avril 2026 à votre adresse fiscale (qui doit être celle mentionnée sur ce bulletin).

- J'accepte de recevoir la lettre d'actualité Réussir Rouen
- En cochant cette case, je certifie sur l'honneur que mon règlement provient de mon compte bancaire personnel et non d'un compte d'une personne morale et, conformément à l'article 11-4 de la loi n°88-227 du 11 mars 1988, que je suis de nationalité française ou résidant en France.
- J'ai lu et j'accepte les mentions d'information relatives au plafond légal et au recueil des données personnelles que la page «Mentions légales» (en verso de ce bulletin).

DATE ET SIGNATURE :

MENTIONS LÉGALES

PLAFOND LÉGAL

Dans le cadre de la loi n°88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence de la vie publique, la somme annuelle des cotisations et dons versés par une personne physique à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement, ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques, est plafonnée à 4 600€ (15 000€ par foyer fiscal). Cela signifie que l'ensemble des dons et cotisations que vous versez sur l'année aux différents partis politiques que vous souhaitez soutenir ne peut exéder 4 600€ (15 000€ par foyer fiscal).

Aussi, conformément à l'article 11-4 de cette loi, une personne physique peut verser un don à un parti ou groupement politique si elle est de nationalité française ou si elle réside en France.

Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Les personnes morales, à l'exception des partis et groupements politiques ainsi que des établissements de crédit et sociétés de financement ayant leur siège social dans un État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ne peuvent ni consentir des prêts aux partis et groupements politiques ni apporter leur garantie aux prêts octroyés aux partis et groupement politiques.

Selon l'article 11-5 de la loi précitée, les personnes qui ont versé un don en violation des règles exposées ci-dessus sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000€ d'amende.

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations que vous nous communiquez sont exclusivement réservées à l'usage de Réussir Rouen et au mandataire financier. Vous consentez à ce qu'elles soient utilisées pour des opérations de communications politiques, pour la gestion de vos dons et de nos relations. Vos données ne pourront être communiquées qu'à des cocontractants qui, en leur qualité de sous-traitants, n'agiront que sur notre instruction et seront soumis à une stricte obligation de confidentialité. Au regard des garanties imposées par la loi, elles ne seront transférées que dans des pays présentant une protection adéquate.

Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Vos données seront conservées pour une durée maximale de 56 mois.

En application des articles 38 et suivants de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de restriction, de suppression, d'opposition, de limitation et de portabilité des informations vous concernant.

Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser un courriel à contact@reussir-rouen.fr ou un courrier à :
Réussir Rouen 94 rue Beauvoisine - 76000 ROUEN

Si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du règlement n°2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

COORDONNÉES BANCAIRES

Pour tout don à Réussir Rouen par virement bancaire, l'envoi d'un bulletin papier complété, daté et signé est obligatoire.